



CHAMBRE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE LAGONAIRE
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTÉE N°08/2026/CAPL
Relatif à l'installation de réseaux, mise à disposition de modules, mise à disposition et
montage de chapiteaux et tentes pour la foire agricole 2026**

Objet : Cahier des charges

Objet du marché à procédure adaptée :

**Relatif à l'installation de réseaux, mise à disposition de modules, mise à disposition et
montage de chapiteaux et tentes pour la foire agricole 2026**

LA CHAMBRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE LAGONAIRE

Zone industrielle de Tipaerui, 412 vallée de Tipaerui

B.P. 5383Pirae -TAHITI- Polynésie française

Tél : (689) 40 50 26 90 Fax. : (689) 40 43 87 54

Adresse E-mail : secretariat@capl.pf

.....

CONTEXTE

Les stipulations du présent Cahier des charges concernent la consultation n°08/26/CAPL pour l'installation de réseaux, mise à disposition de modules, mise à disposition et montage de chapiteaux et tentes, pour l'organisation de la 40^{ème} édition de la foire agricole 2026 (ci-après désignée l' «Evènement ») qui se tiendra sur le site de OUTUMAORO dans la commune de Punaauia sur l'île de Tahiti (ci-après désigné le « Site d'Aménagement» ou le « Site ») du 24 septembre au 04 octobre 2026 (ci-après désigné la « Période d'Organisation »).

Depuis de nombreuses années, la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire (ci-après désignée la « CAPL »), sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, organise la foire agricole qui représente la vitrine de l'agriculture en Polynésie française.

La foire agricole est devenue le point de rencontre incontournable de tous les professionnels qui représentent les différentes facettes du secteur agricole et agroalimentaire, de ses métiers, de ses évolutions et de ses perspectives, réunissant ainsi nos éleveurs, producteurs, organisations professionnelles, et organismes publics à l'occasion de la plus grande foire en plein air du Pays.

Un accent particulier sera mis cette année sur les plantes des jardins, illustré par l'installation d'un support pratique et pédagogique, par l'organisateur.

Au vu du projet de grande envergure que représente l'organisation de la 40^{ème} édition de la Foire de l'Agriculture qui regroupe chaque année environ une centaine de professionnels du secteur agricole et agroalimentaire et qui attire plus de 30 000 visiteurs, la CAPL ne dispose ni des effectifs humains, ni des installations ou équipements provisoires suffisants afin d'organiser et de mener à bien la tenue d'une telle manifestation.

Ainsi, afin de satisfaire aux besoins de la CAPL et aux objectifs de ce projet, la CAPL lance une consultation passée selon la procédure adaptée (MAPA) en application des articles LP 321-1 et LP 321-2 du code polynésien des marchés publics.

Lot n° 1 : RESEAUX DU SITE

Objet : La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°1 – réseaux du site du Projet. Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillages, études complémentaires, matériaux et matériels nécessaires pour réaliser toutes les missions et prestations décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ;
- Exécutées conformément aux règles du cahier des charges ;
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. L'entreprise peut proposer des variantes qui peuvent inclure de mixer la pose d'éclairages « basse consommation » et des solutions complémentaire de projecteurs à LED.

Mise en œuvre :

L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n° 1.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justificatifs qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Limites de prestations

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble de ses prestations. Sont inclus dans le présent lot les prestations suivantes :

- Plans de réseaux ;
- Installation du site d'aménagement ;

- Transport du matériel ;
- Protection des réseaux et de l'environnement proche ;
- Sécurité des personnes

Sécurité des personnes contre les chutes

La sécurité des personnes sera assurée par l'entrepreneur en application des exigences du décret 65.48 du 08/01/65 et des textes et spécifications applicables en Polynésie française. L'entreprise est tenue de veiller au maintien des protections individuelles et collectives lors de l'exécution de ses prestations.

Prescriptions techniques particulières :

- Les prestations doivent respecter les délais et les plans d'aménagement (annexe 1).
- Une réunion préparatoire sur site sera organisée avant le début des travaux.
- Une réunion de coordination entre lots définira le planning global.
- L'entreprise doit fournir, en amont, la documentation technique permettant d'évaluer son organisation.

Détail des prestations attendues :

PRESTATION 1 : RÉSEAU ÉLECTRIQUE PROVISOIRE

Objectif : Alimenter l'ensemble du site (public et exposants) via des installations provisoires connectées au réseau basse tension de OUTUMAORO. L'ampérage disponible pour chaque prise doit être à minima de 16 ampères.

Prestations attendues:

- Mise à disposition de tableaux électriques, de prises basse tension et de trois prises triphasées conformes aux normes (quantité minimale de prises par zone : annexe 3) ;
- Le candidat doit proposer un nombre de tableaux électrique suffisant pour un fonctionnement optimal et sécuritaire.
- Le candidat retenu devra analyser les matériels prévus par les exposants pour adapter le réseau électrique.
- Installation et raccordement au réseau OUTUMAORO avant le 16 septembre 2026 ;
- Présence pour maintenance jusqu'au 04 octobre 2026 inclus ;
- Démontage des installations du 5 au 7 octobre 2026 ;
- Conformité aux exigences de la commission de sécurité (et corrections sous 24h si besoin) ;
- Nettoyage du site avant, pendant et après la foire.

ATTENTION, le prestataire doit obligatoirement, dans le DPGF, indiquer un tarif pour l'ajout d'une prise supplémentaire (monophasée ou triphasée) et indiquer un tarif pour monter la puissance (vers les 40 ampères) d'un stand. Ces options pourront être prises par la CAPL dans le respect des délais indiqués en annexe 5.

Éclairage:

- Raccordement de l'éclairage principal du parking au réseau OUTUMAORO ;
- Location et installation d'éclairages à basse consommation pour les structures ;
- Le candidat doit proposer un nombre d'éclairage par chapiteaux, tentes de réception et l'espace nu des concessionnaires suffisant pour un fonctionnement optimal et sécuritaire.
- Mise en place d'éclairages extérieurs minimal pour permettre de sécuriser les circulations nocturne, l'entreprise propose le type et le nombre de points lumineux les plus adaptés ;
- Maintenance assurée jusqu'au 04 octobre 2026, démontage entre le 05 et le 07 octobre.

Divers :

- Mise à la terre des structures métalliques avant la mise sous tension ;
- Tableaux équipés d'interrupteurs manuels pour l'éclairage ;
- Étanchéité et sécurité des installations ;
- Fourniture d'un document de prévention des risques avant le 16 septembre 2026 (identification des appareils non recommandés).

2 – RÉSEAU HYDRAULIQUE PROVISOIRE

Objectif : Mettre à disposition un réseau provisoire pour alimenter les points d'eau du site, selon les plans fournis.

Prestations attendues :

- Connexion au réseau hydraulique de OUTUMAORO :
 - Contacter la mairie de Punaauia afin d'identifier précisément la zone de raccordement au réseau provisoire.
 - Réaliser le raccordement des réseaux hydrauliques avant le 12 septembre 2026 inclus (une visite sur site est à prévoir).
- Installation du réseau hydraulique avant le 16 septembre 2026 (plan en annexe 1) ;
- Le candidat a la possibilité de proposer des modifications justifiées du réseau présenté dans le plan en annexe 1 que ce soit en point d'eau ou en conduite ou en évacuation des eaux usées de manière à réduire les fuites et les coûts,
- Maintenance du réseau jusqu'au 04 octobre 2026 inclus ;
- Démontage entre le 05 et le 07 octobre 2026 ;
- Utilisation souhaitée du matériel fourni par la CAPL pour réduire les coûts (annexe 4), à retirer à Tipaerui et à restituer avant le 09 octobre 2026. Le candidat peut proposer dans son offre à la CAPL qu'elle assure un achat de matériel complémentaire pour permettre de réduire les coûts de sa prestation.
- Nettoyage du site de tout déchet lié aux travaux.

Lot n°2 : Aménagement des modules cloisonnés ouverts et d'un cabanon de cuisine

Objet : La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°2 – Aménagement des modules cloisonnés et du cabanon de cuisine. Les prestations comprennent la fourniture, l'installation, la maintenance et la désinstallation des modules cloisonnés et du cabanon, dans le respect des termes du contrat. Le bois est préconisé pour la réalisation des modules, sans être imposé strictement, afin de garantir à la fois une esthétique adaptée et une robustesse suffisante. Le cabanon de cuisine devra être conçu pour permettre la cuisson en toute sécurité, avec des matériaux et aménagements conformes aux normes en vigueur pour la sécurité incendie et l'hygiène.

Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ;
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour les engins ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;

- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Limites de prestations

Il est rappelé que l'entreprise du présent lot devra prévoir à sa charge tous les travaux nécessaires à une parfaite exécution de l'ensemble de ses prestations.

Sont inclus dans le présent lot les prestations suivantes :

- Plans de montage des infrastructures louées ;
- Installation du site d'aménagement ;
- Amenée et repli du matériel et des infrastructures louées ;
- Protection des infrastructures louées ;
- Protections nécessaires de l'environnement proche du site de montage ; et
- Sécurité des personnes

Mise en œuvre : L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°2.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justificatifs qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d'exécution définis et aux plans d'aménagement fournis en annexe (1).

L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l'entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

Caractéristiques techniques principales :

Modules cloisonnés

- Modules cloisonnés ouverts sur un côté (trois côtés fermés avec plancher *hors stand CAPL*), ils doivent respecter les normes techniques en vigueur. Pour les chapiteaux est souhaité un espace devant les modules d'environ 3 à 4 mètres qui serait sous le chapiteau et permet aux visiteurs de circuler facilement
- Les tailles des modules à aménager est variable selon le matériel du candidat mais doit permettre l'intégration sous la structure du nombre de module souhaité. (*Voir ci-après la liste indicative des modules à aménager*)
- Usage recommandé du bois pour les planchers, cloisons et poteaux, mais autres matériaux compatibles et résistants peuvent être proposés.

- Plusieurs modules sont livrés sans planchers (voir tableau ci-dessous) et doivent être compatibles avec les planchers qui seront à récupérer au siège de la CAPL avant le 11 septembre 2026 et à monter par le prestataire lui-même. (Les planchers ont les caractéristiques suivantes : dalle de 40x40x1.8 (cm), polypropylène, résistance mécanique 20T/m2)
- Si utilisation de bois, prévoir des liaisons en tête de poteau avec élément des charpentes et contreventés sur le plan vertical et horizontal sur les structures.
- Les modules doivent être solidement fixés et contreventés pour assurer stabilité et sécurité.
- L'installation des modules du site doit être effectuée au plus tard le 18 septembre 2026.
- La désinstallation des modules du site doit être finaliser au plus tard le 09 octobre 2026.
- Le matériel de la CAPL (plancher) est à retourner le 09 octobre 2026.

Liste indicative des modules à aménager :

- Modules à installer sous les structures dont la localisation est précisée en annexe 1.

Numéro - Structures	Nombre de module dans la structure	Tailles approximatives attendues d'un module (Longueur – largeur – hauteur)
N°2- Chapiteau de 10m x 30m (INSTITUTIONS 1)	1 (stand CAPL)	8 m x 3m x 2.5 m (structure avec deux portes fermables à clé) + plancher CAPL à monter
	4	Plancher CAPL à monter
N°19- Chapiteau de 15m x 25m (COMMERCE)	5	6 m x 5 m x 2.5 m + plancher CAPL à monter
N°9- Chapiteau de 10m x 40m (ALIMENTATION)	8	Ou 6 m x 5 m x 2.5 m + plancher à prévoir
N°8- Chapiteau de 10m x 40m (RESTAURATION)	5	6 m x 6 m x 2.5 m + plancher à prévoir
	1	10 m x 6m x 2.5m +plancher à prévoir

Le cabanon de cuisine:

- Le cabanon de cuisine d'une taille de 4x6 situé au numéro 21 de l'annexe 1, devra être conçu pour une utilisation sécurisée de la cuisson (four) deux éviers et autres matériels de cuisine, incluant ventilation adaptée, isolation des zones à risque, et respect des normes incendie et sanitaires applicables. Il doit respecter les normes techniques en vigueur.
- L'installation du cabanon doit être effectué au plus tard le 18 septembre 2026.
- La désinstallation du cabanon doit être effectuée pour le 08 octobre 2026.

LOT n°03 – Mise à disposition de structures d’abris (chapiteaux, tentes)

Objet : La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°3 – **Structures d’abris (chapiteaux, tentes)**

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la mise à disposition, l’installation, la gestion, la maintenance et le dépôt des structures d’abris telles que les chapiteaux, tentes de réception, décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat. Ainsi, les prestations faisant l’objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l’entrepreneur ; et
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l’AE.

Le montant des prestations proposées par l’entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d’accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d’exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n’est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n’est autorisée.

Mise en œuvre :

L’entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d’assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°3.

En cas de retard dans l’exécution des prestations liées à l’organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d’exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d’un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d’entraîner un retard, en fournissant les éléments justificatifs qu’il n’en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d’office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l’objet d’une **facturation spécifique**.

Prescriptions techniques particulières :

L’entreprise s’engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d’exécution définis et aux plans d’aménagement fournis en annexe (1).

L’entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l’avancement des travaux et/ou la réalisation d’un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l’entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d’intervention de chacun.

Étant entendu que les prestations ci-après seront réalisées sur le Site conformément au planning d'exécution défini et aux plans d'aménagement disponibles en annexe (1), il s'agit de rendre le site fonctionnel pour accueillir le public et les professionnels en leur mettant à disposition des **Structures d'abris (chapiteaux, tentes)**

Le lot n°3 inclut ce qui suit :

Mise à disposition et montage des structures d'abris

➤ **La mise à disposition, le montage et la désinstallation des structures d'abris**

Les caractéristiques techniques de ces structures doivent respecter la réglementation applicable et leurs registres de sécurité doivent être à jour et agréés par un bureau de contrôle reconnu en Polynésie française. Ces structures doivent respecter le nombre et les caractéristiques définies ci-après :

- 4 chapiteaux de 10 m x 40 m (N°4-AGROTRANSFORMATION, N°6 PETITS ANIMAUX, N°8-ALIMENTATION et N°9- RESTAURATION)
- 1 chapiteaux de 15 m x 30 m (N°28-AGRICULTURE)
- 2 tentes de réception de 6 m x 6 m (N°16 et N°17 MASSEURS)

➤ **Détails :**

Les structures d'abris une fois installées doivent répondre aux caractéristiques techniques qui permettent de respecter la réglementation en vigueur et doivent supporter des vents de 60 km/h. L'installation des structures d'abris du site doit être effectuée au plus tard le 11 septembre 2026 conformément au plan d'aménagement en annexe (1).

La désinstallation des structures d'abris du site doit être effectuée avant le 14 octobre 2026.

La remise à l'acheteur public, à sa demande, d'une attestation de bon montage dès la fin de l'installation des structures et des registres de sécurité dès validation de l'offre + présence de numéros d'identification apposés sur la toile de chaque CTS.

LOT n°04 – Montage de chapiteaux

Objet : La présente section du cahier des charges a pour objet de définir les prestations du Lot n°4 – **Montage de chapiteaux**

Les prestations de services couvertes par cette partie du descriptif comprennent la mise à disposition, l'installation, la gestion, la maintenance et le dépôt des structures d'abris telles que les chapiteaux, tentes de réception, décrites dans la présente section et assujettis aux termes et conditions du contrat. Ainsi, les prestations faisant l'objet du présent lot, même non spécialement décrites, devront être :

- Prévues par l'entrepreneur ;
- Chiffrées dans la proposition forfaitaire indiquée dans l'AE.

Le montant des prestations proposées par l'entreprise comprend, même si elles ne figurent pas explicitement dans le corps du descriptif, les éléments suivants :

- Prise en compte des contraintes relatives à la localisation et à la situation du Projet ;
- Éventuellement, prise en compte des difficultés d'accès et de stationnement pour le personnel dédié ;
- Prise en compte des règlements en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public et dans le cadre des mesures de protection pour les personnes en rapport au Code du Travail ;
- Organisation sur le lieu d'exécution des prestations, coordination et pilotage des différentes missions et sous-traitants intervenant sur le lot susvisé, le cas échéant.

Décomposition en tranches et variantes :

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches et aucune variante n'est autorisée.

Mise en œuvre : L'entrepreneur prévoira toutes les sujétions même non expressément décrites, afin d'assurer la parfaite exécution des prestations de services relatives au lot n°4.

En cas de retard dans l'exécution des prestations liées à l'organisation de la Foire agricole, il sera appliqué une pénalité de **10 % du montant total HT du marché par jour calendaire de retard**, à compter du jour suivant la date contractuelle d'exécution.

Toutefois, **aucune pénalité ne sera appliquée si le retard résulte d'un cas de force majeure**, ou de circonstances extérieures imprévisibles et irrésistibles, **non imputables au titulaire** du marché.

Le titulaire devra notifier sans délai, et par écrit, toute circonstance susceptible d'entraîner un retard, en fournissant les éléments justificatifs qu'il n'en est pas responsable.

Le montant total des pénalités pourra être **retenu d'office sur les sommes dues** au titulaire ou faire l'objet d'une **facturation spécifique**.

Prescriptions techniques particulières :

L'entreprise s'engage à réaliser les prestations définies à la présente section conformément aux délais d'exécution définis et aux plans d'aménagement fournis en annexe (1).

L'entreprise devra assurer une disponibilité et une transparence si la CAPL souhaite contrôler l'avancement des travaux et/ou la réalisation d'un des postes ci-après. Il sera prévu une réunion préparatoire (avant le démarrage des travaux) sur site entre l'entreprise et la CAPL.

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

Étant entendu que les prestations ci-après seront réalisées sur le Site conformément au planning d'exécution défini et aux plans d'aménagement disponibles en annexe (1), il s'agit de rendre le site fonctionnel pour accueillir le public et les professionnels en leur mettant à disposition des Structures d'abris (chapiteaux, tentes)

Le lot n°4 inclut ce qui suit :

➤ Le montage et la désinstallation des chapiteaux de l'organisateur

- 2 chapiteaux de 10 m x 30 m (propriété de la CAPL pour N°1- INSTITUTION (2) et N°2- INSTITUTION (1))
- 3 chapiteaux de 15 m x 25m (propriété de la CAPL pour N°20-COOKING CLASS, N°19-COMMERCE et N°18-ARTISANAT)

Les structures seront à récupérer au siège de Tipaerui de la CAPL par le candidat retenu et à retourner au même endroit à l'issue de l'évènement.

➤ Détails :

Les structures d'abris une fois installées doivent répondre à la réglementation en vigueur.

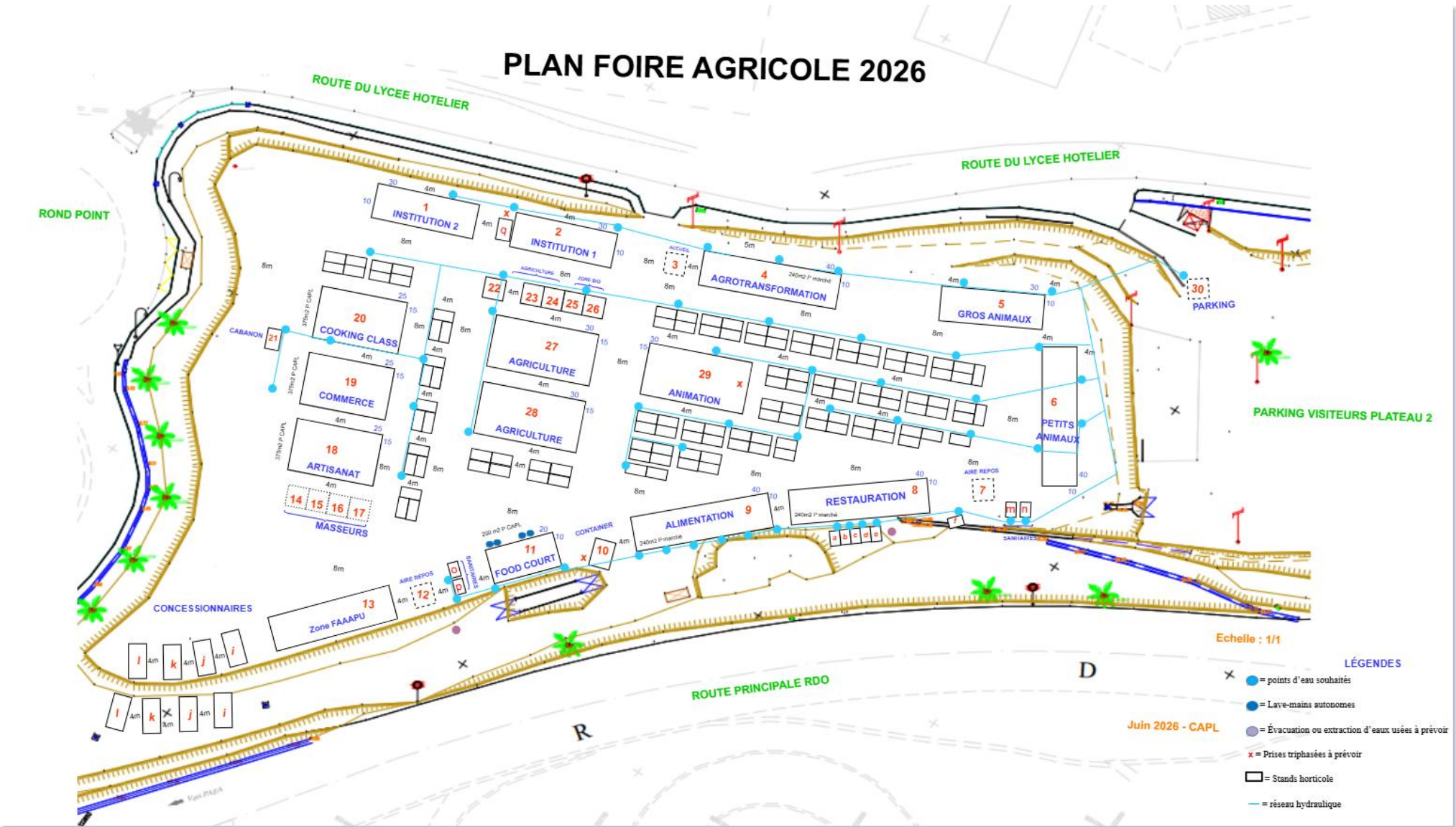
L'installation des structures d'abris du site doit être effectuée au plus tard le 11 septembre 2025 conformément au plan d'aménagement en annexe (1).

La désinstallation des structures d'abris du site doit être effectuée au plus tard le 14 octobre 2025.

La remise à l'acheteur public, à sa demande, d'une attestation de bon montage dès la fin de l'installation des structures.

ANNEXE 1 – PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE L'EVENEMENT

PLAN FOIRE AGRICOLE 2026



ANNEXE 2 – LEGENDE

Numéro	Taille	Destination	Nbre exposant	Propriété	Montage/démontage	Besoins modules avec plancher CAPL	Besoin modules avec plancher prestataire
1	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (2)	6	CAPL	LOT 4	-	-
q	Structure mobile	Roulotte	-	Lycée hôtelier	-	-	-
2	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (1)	5	CAPL	LOT 4	LOT 2	-
3	5*5 Pagode Aire de repos	Accueil	-	CAPL	CAPL	-	-
4	10*40 Chapiteau	AGROTRANSFORMATION	18	LOT 3	LOT 3	-	-
5	10*30 Chapiteau	GROS ANIMAUX	2	SMG	SMG	-	-
6	10*40 Chapiteau	PETITS ANIMAUX	8	LOT 3	LOT 3	-	-
7	5*5 Pagode Aire de repos	Aire de repos	-	CAPL	CAPL	-	-
m	Structure mobile	TOILETTE PMR	-	CAPL	CAPL	-	-
n	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	CAPL	CAPL	-	-
8	10*40 Chapiteau	RESTAURATION	6	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
a	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
b	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
c	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
d	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
e	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
f	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	Exposant	Exposant	-	-
9	10*40 Chapiteau	ALIMENTATION	7	LOT 3	LOT 3	-	LOT 2
10	Structure mobile	CONTENEUR FRIGO	-	CAPL	CAPL	-	-
11	10*20 Chapiteau	FOOD COURT	-	SMG	SMG	-	-
12	5*5 Pagode	Aire de repos	-	CAPL	CAPL	-	-

	Aire de repos						
o	Structure mobile	DOUCHES H/F	-	CAPL	CAPL	-	-
p	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	CAPL	CAPL	-	-
13	Terrain nu	ZONE FAAPU	-	-	-	-	-
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
k	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
l	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	EXPOSANT	EXPOSANT	-	-
14	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	CAPL	CAPL	-	-
15	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	CAPL	CAPL	-	-
16	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	LOT 3	LOT 3	-	-
17	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	LOT 3	LOT 3	-	-
18	15*25 Chapiteau	ARTISANAT	18	CAPL	LOT 4	-	-
19	15*25 Chapiteau	COMMERCES	5	CAPL	LOT4	LOT 2	-
20	15*25 Chapiteau	COOKING CLASS	4	CAPL	LOT 4		-
21	6*4 Cabanon	Extension cuisine	1	LOT 2	LOT 2	-	-
22	6*6 Tente/chapiteau	AGRICULTURE	2	CAPL	CAPL	-	-
23	6*6 Tente/chapiteau	AGRICULTURE	2	SMG	SMG	-	-
24	6*6 Tente/chapiteau	AGRICULTURE	2	SMG	SMG	-	-
25	6*6 Tente/chapiteau	ZONE BIO	2	SMG	SMG	-	-
26	6*6 Tente/chapiteau	ZONE BIO	2	SMG	SMG	-	-
27	30*15 Chapiteau	AGRICULTURE	16	SMG	SMG	-	-

28	30*15 Chapiteau	AGRICULTURE	16	LOT 3	LOT 3	-	-
29	15*30 Chapiteau	ANIMATIONS	-	SMG	SMG	SMG	-
30	6*6 Tente de réception	PARKING	-	CAPL	CAPL	-	-

● = points d'eau souhaités (prévoir gravier 0.1m³ si nécessaire)

● = Lave-mains autonomes

● = Évacuation ou extraction d'eaux usées à prévoir

x = Prises triphasées à prévoir

☐ Stands horticole (cases non numéroté) = ombrières de 3x6m (total potentiel : 135)

ANNEXE 3 – Nombre de prises par zone

Numéro	Taille	Destination	Nbre exposant	Prise
2	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (2)	6	1 bloc de 3 prises par exposant
q	Structure mobile	Roulotte	-	Triphasée
1	10*30 Chapiteau	INSTITUTIONS (1)	5	2 blocs de 3 prises (stand CAPL) et un bloc de 3 prises pour les autres exposants
3	5*5 Pagode Aire de repos	Accueil	-	-
4	10*40 Chapiteau	AGROTRANSFORMATION	18	1 prise par exposant
5	10*30 Chapiteau	GROS ANIMAUX	2	3 blocs de 3 prises répartis
6	10*40 Chapiteau	PETITS ANIMAUX	8	3 blocs de 3 prises répartis
7	5*5 Pagode Aire de repos	Aire de repos	-	-
m	Structure mobile	TOILETTE PMR	-	1 prise
n	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	1 prise
8	10*40 Chapiteau	RESTAURATION	6	1 bloc de 3 prises par exposant
a	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	<i>A la demande et à la charge des exposants</i>
b	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	<i>A la demande et à la charge des exposants</i>
c	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	<i>A la demande et à la charge des exposants</i>
d	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	<i>A la demande et à la charge des exposants</i>
e	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	<i>A la demande et à la charge des exposants</i>
f	6*4 Baraque	Extension cuisine	1	<i>A la demande et à la charge des exposants</i>
9	10*40 Chapiteau	ALIMENTATION	7	1 bloc de 3 prises par exposant
10	Structure mobile	CONTENEUR FRIGO	-	1 prise triphasée
11	10*20 Chapiteau	FOOD COURT	-	-
12	5*5 Pagode Aire de repos	Aire de repos	-	-
o	Structure mobile	DOUCHES H/F	-	1 prise
p	Structure mobile	TOILETTE H/F	-	1 prise
13	Terrain nu	ZONE FAAPU	-	-
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
j	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
k	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
l	2x 5*10 Espace nu	CONCESSIONNAIRE	1	1 prise
14	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	1 prise
15	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	1 prise
16	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	1 prise
17	6*6 Tente/chapiteau	MASSAGE	1	1 prise

18	15*25 Chapiteau	ARTISANAT	18	1 bloc de trois prises
19	15*25 Chapiteau	COMMERCES	5	1 bloc de 3 prises par exposant
20	15*25 Chapiteau	COOKING CLASS	4	1 prise par exposant + 1 blocs de trois prises pour la zone cuisine
21	6*4 Cabanon	Extension cuisine	1	2 blocs de trois prises
22	6*6 Tente/chapiteau	AGRICULTURE	2	1 prise par exposant
23	6*6 Tente/chapiteau	AGRICULTURE	2	1 prise par exposant
24	6*6 Tente/chapiteau	AGRICULTURE	2	1 prise par exposant
25	6*6 Tente/chapiteau	ZONE BIO	2	1 prise par exposant
26	6*6 Tente/chapiteau	ZONE BIO	2	1 prise par exposant
27	30*15 Chapiteau	AGRICULTURE	16	1 prise par exposant
28	30*15 Chapiteau	AGRICULTURE	16	1 prise par exposant
29	15*30 Chapiteau	ANIMATIONS	-	1 prise triphasée et deux blocs de trois prises
30	6*6 Tente de réception	PARKING	-	-

Toute demande de prise supplémentaire sera à la charge de l'exposant selon le tarif que le candidat doit nous indiquer lors de sa réponse au MAPA

ANNEXE 4 – Matériels hydrauliques disponibles au siège de Tipaerui de la CAPL

Tuyau Noir				Tuyau Noir		
Diamètre	Longueur (m)	Quantité	Longueur Totale	Diamètre	Quantité	Longueur (m)
25	2	3	6	32	1	6
	3	10	30		1	14
	4	8	32		1	20
	5	12	60		1	4
	6	15	90	Total		44
	7	3	21			
	8	5	40			
	9	7	63			
	10	8	80			
	11	5	55			
	12	2	24			
	13	2	26			
	14	2	28			
	15	1	15			
	16	2	32			

	20	2	40
	21	1	21
	25	3	75
	29	1	29
	55	1	55
Total			822

Raccord et tuyaux	
Type	Quantité
Coudes 25 + tuyau fileter (galva)+ robinet	27
Raccord en T 25 + tuyau fileter+ robinet	41
Raccord en T 32 + tuyau fileter+ robinet	2
Tuyau fileter seul (robinet)	12
Vanne 25	8
Vanne 32	4
Raccord en T 25/32	11
Raccord en T 32	2
Raccord droit 32	2
Raccord droit 25	10
Raccord T 25	7
Coude 25	22

ANNEXE 5 - PLANNING D'EXECUTION PREVISIONNEL

Une réunion de coordination entre les différents titulaires des lots permettra de confirmer le planning d'intervention de chacun.

LOT DU MAPA ou AUTRE	Ordre	Tâches	Début	Fin
AMENAGEMENT DU SITE				
GPP	1	Livraison du site	25/08/2025	25/08/2025
CAPL	2a	Nettoyage du site – Plateau du bas	01/09/2025	03/08/2025
CAPL	2b	Nettoyage du site – Plateau du haut	03/09/2025	07/09/2025
CAPL	3	Traçage au sol des espaces	01/09/2025	05/09/2025
DEQ	4a	Mise à disposition du porte char - montage	Entre le 08 et 16 septembre 2025	
DEQ	4b	Mise à disposition élévateur - montage		
Prestataire ou DEQ	4c	Mise à disposition de la grue - montage		

SMG	5	Installation des chapiteaux du Pays	10/09/2025	11/09/2025
3 et 4	6	Installation des chapiteaux	04/09/2025	11/09/2025
1	7	Installation du réseau hydraulique	07/09/2025	16/09/2025
1	8	Raccordement au réseau hydraulique de Outumaoro	13/09/2025	13/09/2025
2	9	Construction des modules et cabanon	Dès installation des chapiteaux	18/09/2025
2	10	Installation des planchers	Dès installation des chapiteaux	18/09/2025
1	11	Installation du réseau électrique	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
1	12	Installation des prises électriques	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
1	13	Installation du matériel d'éclairage externe aux structures	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
1	14	Installation du matériel d'éclairage	Dès installation chapiteaux et constructions bois finies	18/09/2025
CAPL	15	Installation des sanitaires et lavabos provisoires	16/09/2025	22/09/2025
CAPL	16	Livraison du gravier	17/09/2025	22/09/2025
CESI	17	Réalisation des prestations de contrôle sécurité et structures	17/09/2025	22/09/2025
CESI	18	Réalisation des prestations de contrôle des installations électriques	17/09/2025	22/09/2025
CESI	19	Rapport de contrôle de vérification des structures en bois	17/09/2025	22/09/2025
CESI	20	Document de synthèse des risques potentiels du réseau électrique	17/09/2025	22/09/2025
CAPL	21	Désinstallation des sanitaires provisoires	06/10/2025	06/10/2025
1	22	Désinstallation du matériel d'éclairage externes aux structures	06/10/2025	07/10/2025
1	23	Désinstallation du matériel d'éclairage	06/10/2025	07/10/2025
SMG	24	Démontage des chapiteaux du Pays	06/10/2025	07/10/2025
1	25	Désinstallation des prises électriques	06/10/2025	08/10/2025
1	26	Désinstallation du réseau électrique	06/10/2025	08/10/2025
1	27	Désinstallation du réseau hydraulique	06/10/2025	08/10/2025

2	28	Désinstallations des modules et cabanon	08/10/2025	09/10/2025
2	29	Désinstallation des planchers	08/10/2025	09/10/2025
3 et 4	30	Désinstallation chapiteaux	09/10/2025	14/10/2025
DEQ	31a	Mise à disposition du porte char - montage	Entre le 06 et 10 octobre 2025	
DEQ	31b	Mise à disposition élévateur - montage		
Prestataire ou DEQ	31c	Mise à disposition de la grue - montage		
CAPL	32	Nettoyage du site	06/10/2025	16/10/2025
CAPL	33	Retrait du gravier et livraison à la CAPL	13/10/2025	16/10/2025